

Résolution adoptée le 20 janvier 2011 par la conférence des délégués

Les syndicats du secteur public rejettent «les réformes en matière salariale et statutaire» proposées par le gouvernement

Sous prétexte de modernisation et d'adaptation à de nouvelles exigences nullement définies, le gouvernement propose des changements fondamentaux tout à fait inacceptables pour les agents publics (Fonction publique) et par conséquent pour tous les salariés du secteur public au sens large du terme (le secteur de la santé et des soins, le secteur social, le secteur communal, les salariés tombant sous le champ d'application de la convention collective des ouvriers de l'État, ...).

Les syndicats de l'OGBL compétents pour le secteur public:

- constatent que la réforme envisagée se base sur une étude erronée des rémunérations et conditions de travail dans le secteur privé;
- s'opposent à une politique du gouvernement qui vise l'abaissement des traitements et la détérioration des conditions de travail du secteur public. En plus, de telles démarches auront des répercussions négatives sur les acquis sociaux du secteur privé;
- rejettent l'approche du gouvernement orientée vers un but économique visant à réduire les dépenses financières sans visions progressistes garantissant la qualité des services publics dispensés;
- s'opposent catégoriquement à une réduction des salaires et à l'introduction de mécanismes d'évaluation qui ont échoué dans le secteur privé, qui ont dégradé l'ambiance au travail et n'ont aucunement contribué à une amélioration de la qualité des prestations.

Les syndicats compétents de l'OGBL considèrent que les propositions du gouvernement sont une tentative de détérioration des conditions de travail et de rémunération dans le secteur public sous couvert d'une modernisation de l'appareil de l'État. En plus, elles témoignent d'une méconnaissance flagrante des logiques à l'œuvre dans l'organisation du travail des différentes professions.

Les syndicats revendiquent que le ministre de la Fonction publique retire son projet de réformes en matière salariale et statutaire et reprenne les discussions avec les représentants syndicaux.

L'OGBL en tant que syndicat représenté dans tous les domaines publics revendique sa participation à ces négociations qui concernent non seulement les fonctionnaires et employés publics des administrations de l'État et des Communes, mais également les salariés de l'État, des Communes, des établissements publics, de l'enseignement, du secteur hospitalier, du secteur des soins et des services sociaux et éducatifs. Les révisions à apporter aux carrières doivent aboutir à une réforme équitable et progressiste en faveur de l'ensemble des agents publics et des salariés du secteur public et non-marchand.

Voilà pourquoi les mandataires des syndicats du secteur public de l'OGBL rassemblés le 20 janvier 2011 demandent au gouvernement de changer l'orientation de ses projets de réforme. Ils se déclarent prêts à s'opposer ensemble avec les autres syndicats du secteur public et de la Fonction publique aux projets actuels, et ce en utilisant tous les moyens syndicaux à leur disposition.